

# DAUTHUILLE CONSEIL PATRIMOINE

## ***Honoraires sur Transactions Immobilières***

*Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019*

---

De 0 € à 100 000 €.....	9% T.T.C
De 100 001 € à 150 000 € .....	8% T.T.C
De 150 001 € à 250 000 € .....	7% T.T.C
Au-delà de 250 001 €.....	6% T.T.C

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Le pourcentage retenu correspond à la tranche du prix de présentation de vente (exemple : pour un prix de présentation de vente de 260 000 euros, le % des honoraires retenu est de 6% T.T.C soit 15 600 euros).

Le T.T.C s'entend Toutes Taxes Comprises, comprenant la T.V.A applicable sur les honoraires à 20%.